

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absente :  
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**314- 2012**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

**R 315-2012**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 ET 24 SEPTEMBRE 2012**

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance du Conseil tenue les 10 et ajournée le 24 septembre 2012 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 316-2012**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 27 septembre 2012 et lot 3 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 355 414,09 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 27 septembre 2012, d'une somme de 7 286,39 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**317-2012**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2012.

**R 318-2012**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2013**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Paul et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2013;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à la municipalité de St-Paul.

**ADOPTÉ**

**R 319-2012**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-THOMAS POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2013**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Thomas et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2013;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à municipalité de St-Thomas.

**ADOPTÉ**

**R 320-2012**

**PRÊT DE SALLE À L'ÉQUIPE LASER FU-11AA POUR SOUPER-BÉNÉFICE**

Sur proposition Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel gratuitement un souper spaghetti au bénéfice de l'équipe Laser FU11AA afin d'amasser des fonds pour un stage d'entraînement en France.

**ADOPTÉ**

**R 321-2012**

**INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE AU DÉFI 5/30**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général afin d'inscrire la municipalité de Crabtree au Défi 5/30 pour l'édition 2013.

**ADOPTÉ**

**R 322-2012**

**CONTRIBUTION ANNUELLE 2013 - CERTIFICATION OSER-JEUNES**

**ATTENDU QUE** le conseil désire encourager la conciliation travail-études;

**ATTENDU QUE** le conseil encourage les étudiants à continuer leurs études, tout en mettant en place plusieurs emplois saisonniers;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adhéré en 2008 et s'est affichée comme un « Employeur OSER-JEUNES »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité demande l'accréditation OSER-JEUNES au Comité régional pour la valorisation de l'éducation et que soit autorisé le paiement d'un montant de 100 \$ pour la certification 2013.

**ADOPTÉ**

**R 323-2012**

**TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE – COMMANDITE 2012**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 50 \$ à la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) dans le cadre du projet « Ma communauté, mon leadership ».

**ADOPTÉ**

**R 324-2012**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ ET LES CITOYENS TOUCHÉS PAR LES FORTES PLUIES DU 11 AOÛT 2012**

**ATTENDU QUE** le 11 août 2012 plusieurs résidences ont eu à subir des dégâts d'eau suite aux fortes pluies du 11 août 2012;

**ATTENDU QU'**à ce jour 37 cas ont été dénoncés à la municipalité par les assureurs;

**ATTENDU QUE** ce ne sont pas tous les résidents touchés qui ont dénoncé leur situation et qui possèdent des assurances pour couvrir les dégâts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** demander au ministre de la Sécurité publique que la municipalité de Crabtree soit reconnue zone sinistrée suite au déluge du 11 août 2012;

**DE** demander à ce qu'une aide financière soit rendue disponible pour la municipalité et les citoyens qui ont subi des dommages causés par les fortes pluies du 11 août 2012.

**ADOPTÉ**

**R 325-2012**

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2013.**

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Mégaroues Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour VTT sur notre territoire;

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage au Club Mégaroues Joliette inc., aux endroits suivants pour l'année 2013:

1. De circuler du champ face au 461 chemin Rivière-Rouge, sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau "arrêt" jusqu'après la voie ferrée;
2. De circuler du Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. De circuler sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
4. De croiser le chemin Froment à l'intersection du Chemin Rivière Rouge.

**ADOPTÉ**

**R 326-2012**

**PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »**

Sur proposition de Jean Brousseau appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la municipalité adhère au programme « Changez d'air! » qui vise à améliorer la qualité de l'air en incitant les propriétaires de poêles à bois non conformes à se départir de leurs vieux poêles où les changer pour un appareil répondant aux nouvelles;

**QUE** la contribution municipale soit fixée à 100 \$ pour un appareil dédié au chauffage résidentiel d'une résidence principale dans le cadre du programme « Changez d'air! »

**QUE** cette contribution soit appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour un budget annuel maximal de 1000 \$;

**ADOPTÉ**

**R 327-2012**

**EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE PATIN LIBRE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de confirmer le surveillant pour le patin libre à l'aréna pour la saison 2012-2013;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que Steven Lajeunesse soit engagé comme surveillant du patin libre pour la saison 2012-2013 au taux horaire des emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**R 328-2012**

**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS — 2012/2013**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager trois étudiants pour travailler en rotation les fins de semaine à l'aréna;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager deux étudiants pour travailler comme surveillant au gymnase;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'engager un étudiant pour travailler comme surveillant aux samedis de ski;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour la saison 2012/2013:

Préposé à l'aréna :

- Andy Desjardins
- Francis Coutu
- Marlène Clément

Surveillants au gymnase:

- Julianne Labbé
- Amélie Grenier

Surveillant « samedi sur la neige...c'est ski m'faut » à St-Côme:

- Frédéric Labbé

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants :

**ADOPTÉ**

R 329-2012

**POURSUITE DU PROGRAMME DE COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DES PILES**

**ATTENDU QUE** le conseil a mis en place un système de collecte des piles à l'aide de cylindre récupérateur installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine;

**ATTENDU QUE** le 2 avril 2012 le conseil adoptait la résolution R 142-2012 accordant une compensation financière à l'école primaire et au Centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre plein de piles qui sera ramassé par l'établissement et que la municipalité aura collecté et compilé;

;

**ATTENDU QUE** les statistiques de récupération de piles dans la MRC de Joliette démontrent que la municipalité de Crabtree (12 %) détient avec la municipalité de Ste-Mélanie (9 %) la meilleure moyenne de récupération de piles avec 0,13 Kg/habitant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** poursuivre le programme de compensation financière à l'école primaire et au Centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre plein de piles qui sera ramassé par l'établissement et que la municipalité aura collecté et compilé;

**QUE** cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2013;

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cette compensation;

**ADOPTÉ**

330-2012

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DES LOTS 198-3-2 ET 198-3-3 ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$**

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation un règlement autorisant des travaux de décontamination des lots 198-3-2 et 198-3-3 appartenant à la municipalité et un emprunt de 500 000 \$. Cet emprunt pouvant être réduit d'un montant allant jusqu'à 30 % dans le cas où la municipalité se verrait accorder une subvention au Programme Climatsol.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 331-2012

**DEMANTE AU MTQ POUR RÉDUIRE LA VITESSE SUR LE CHEMIN ARCHAMBAULT**

**ATTENDU QUE** plusieurs accidents ont eu lieu récemment sur le chemin Archambault;

**ATTENDU QUE** le conseil veut s'assurer que la sécurité des résidents du secteur soit protégée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** demander au ministère des Transports que la vitesse sur le chemin Archambault entre le chemin St-Jacques et l'entrée du périmètre urbain soit réduite de 80 km/h à 70 km/h.

**ADOPTÉ**

R 332-2012

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 264, 1re AVENUE**

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble ayant comme adresse civique le 264, 1re Avenue, lequel est situé dans la zone Ra-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 12 septembre 2012, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure au propriétaire du 264, 1re Avenue, lequel aura pour effet d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire de 6,1 mètres par 5,49 mètres (20' x 18') dans la cour avant de la résidence tout en respectant une marge avant minimale de 6 mètres par rapport à la ligne de rue et 1 mètre par apport à la limite latéral et de tout autres bâtiments.

**ADOPTÉ**

R 333-2012

**FINANCEMENT**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers:

**QUE** la Municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 10 octobre 2012 au montant de 1 677 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2006-117, 2006-118 et 2012-212 au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>73 600 \$</b>	<b>2,52000 %</b>	<b>10 octobre 2013</b>
<b>76 000 \$</b>	<b>2,52000 %</b>	<b>10 octobre 2014</b>
<b>78 300 \$</b>	<b>2,52000 %</b>	<b>10 octobre 2015</b>
<b>80 800 \$</b>	<b>2,52000 %</b>	<b>10 octobre 2016</b>
<b>1 368 300 \$</b>	<b>2,52000 %</b>	<b>10 octobre 2017</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

### **ADOPTÉ**

#### **R 334-2012**

#### **FINANCEMENT**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Crabtree souhaite emprunter par billet un montant total de 1 677 000 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
2006-117	287 900 \$
2006-118	447 800 \$
2012-212	941 300 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree avait, le 11 septembre 2012, un montant de 748 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 890 800 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 2006-117 et 2006-118;

**ATTENDU QU'**un montant total de 12 400 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 735 700 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 677 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2006-117, 2006-118 et 2012-212 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 10 octobre 2012;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2013</b>	<b>73 600 \$</b>
<b>2014</b>	<b>76 000 \$</b>
<b>2015</b>	<b>78 300 \$</b>
<b>2016</b>	<b>80 800 \$</b>
<b>2017</b>	<b>83 300 \$(à payer en 2017)</b>
<b>2017</b>	<b>1 285 000 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Crabtree émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 octobre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **2006-117, 2006-118 et 2012-212**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de Crabtree emprunte 735 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 29 jours au terme original des règlements numéros 2006-117 et 2006-118.

**ADOPTÉ**

**R 335-2012**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FONDATION DES SAMARES POUR 2013**

**ATTENDU QUE** la Fondation des Samares souhaite une commandite de la municipalité pour être en mesure d'offrir des projets éducatifs visant à promouvoir la valorisation de l'éducation et autres.

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années nous faisons partie des commanditaires de la Fondation des Samares.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de renouveler notre adhésion pour l'année 2013 d'un montant de 100 \$, pour être membre corporatif.

**ADOPTÉ**

**R 336-2012**

**PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE — CAMPAGNE DU COQUELICOT 2012**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Jean Brousseau, à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 11 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle d'une somme de 60 \$.

**ADOPTÉ**

**R 337-2012**

**SOUPER-BÉNÉFICE - ÉCOLE DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de participer au souper-bénéfice de l'école de musique de Lanaudière en collaboration avec le club Richelieu Joliette qui aura lieu le mardi 30 octobre, en achetant un billet pour la somme de 100 \$.

**ADOPTÉ**



**R 338-2012**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 22 octobre 2012 à 19 h.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.